

Visioconférence du Réseau d'observation sociale et
sanitaire de Bourgogne-Franche-Comté (ROSS)

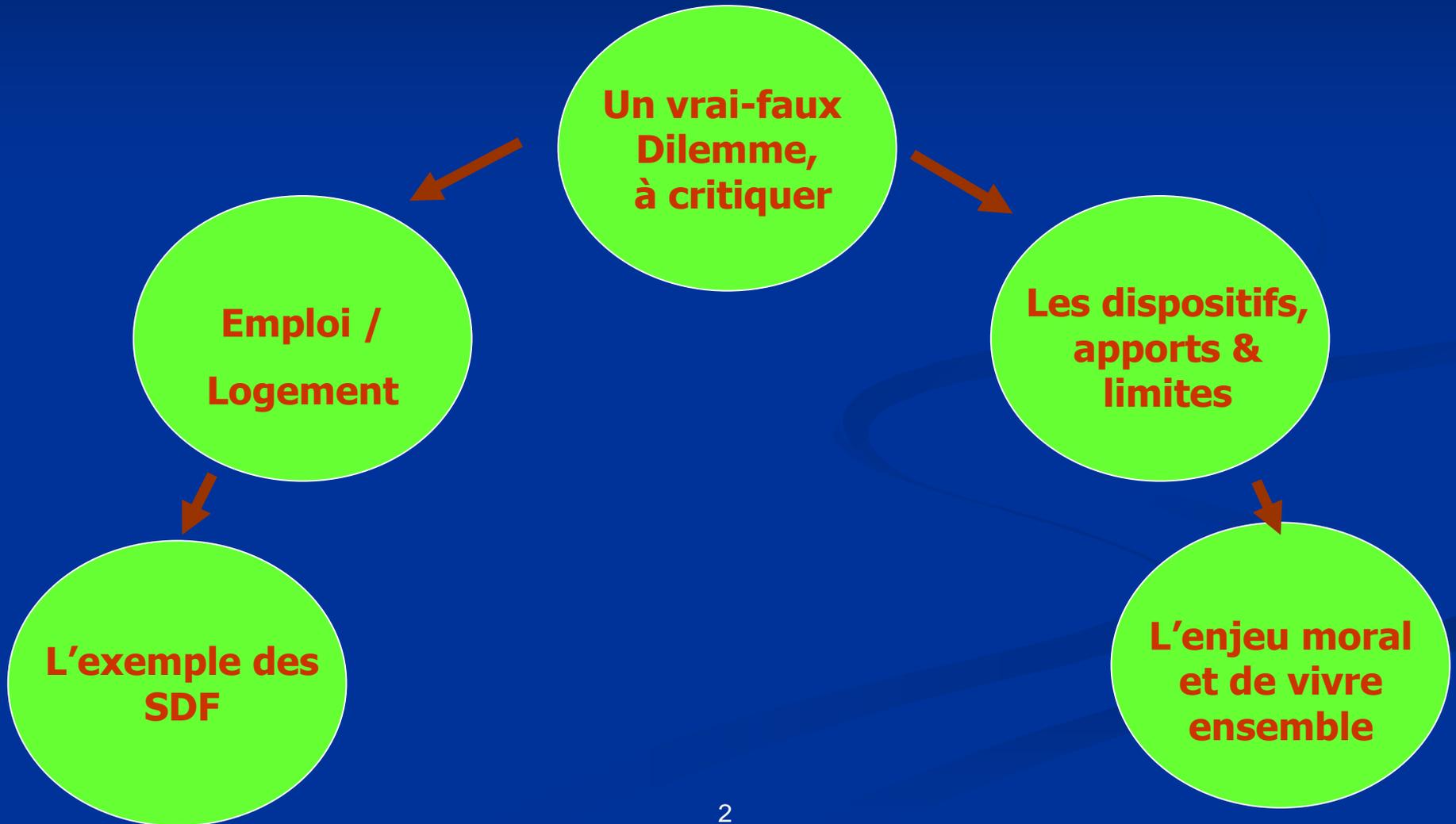
"Logement d'abord, et emploi dans les parcours
des publics sans domicile« - mardi 29 novembre 2022

**Emploi d'abord ou logement d'abord ?
Mise en perspective socio-historique d'un
vrai-faux dilemme**

Intervention de Maryse Bresson

Professeure en sociologie, Printemps UMR8085, Université de Versailles
Saint Quentin en Yvelines, France

Introduction



Plan de l'exposé :

Emploi d'abord ou logement d'abord ?

1. Un faux dilemme : mettre en cause les fausses évidences :

- de la causalité réciproque
- du raisonnement par les « déterminants » (sociaux et psychologiques)
- de l'accusation d'assistanat ou d'excuse par la fragilité

2. Recontextualiser : socio-histoire des dispositifs

- Socio-histoire de leurs apports et limites.

3. Décentrer le regard :

- au niveau des enjeux sociétaux
- et des normes sociales en tension (voire en conflit)

1. Mise en évidence d'un vrai-faux dilemme : approche critique des fausses évidences

1.1. Définitions :

- Emploi

La différence emploi-travail

Précarité emploi/travail

Contreparties, travail gratuit

Valeur travail, norme travail

Logement

Logement, hébergement

Adresse fixe, domicile fixe

Sociabilité choisie / subie

Norme logement

Quels liens ?

Proposer une analyse critique du lien emploi-logement

- **1.2. La fausse évidence de la causalité réciproque**
- Fausse évidence du lien travail => logement
- Les confusions emploi/travail, logement/hébergement
- Les dispositifs socio-historiques et leurs limites
- **Le raisonnement proposé : les enjeux sociétaux de l'intégration ; norme logement, norme travail**

Source : mes travaux

- Dès la thèse de doctorat sur les SDF (soutenue en 1994)
- Recherches ultérieures sur la norme logement, la précarité

2. Mise en perspective sociohistorique des dispositifs

■ 2.1. L'emploi d'abord (années 1990)

BRESSON Maryse, "Loi contre l'exclusion : la priorité à l'emploi ne résoudra pas l'exclusion par le logement", Lien social avril 1998, 11.

« Le projet de loi contre l'exclusion présenté par Martine Aubry le 4 mars 1998 (...) semble faire l'unanimité sur l'orientation qu'il affiche : la priorité à l'emploi pour combattre l'exclusion. C'est sur ce point, apparemment consensuel, que le projet gouvernemental me semble pourtant déjà voué à l'échec : la priorité à l'emploi ne résoudra pas l'exclusion, en particulier l'exclusion par le logement.

« ... contrairement aux idées reçues, la mise au travail de tous les assistés ne suffirait pas. L'exclusion n'est pas définie par des "faire", mais par des "avoir". Les petits boulots, comme les minima sociaux, ne peuvent empêcher l'exclusion que s'ils permettent d'avoir un logement (...). Le Droit au logement est le grand absent du projet ».

Limites de l'emploi d'abord - les enquêtes statistiques

- Source ; L'enquête 2012 Ined/Insee auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas.

Figure 1			
Situation des sans-domicile vis-à-vis de l'emploi			
			en %
	En emploi	Chômeurs	Inactifs
Ensemble	24	39	37

Lecture : en 2012, **63% des sans-domicile francophones étaient actifs** ; 24% occupaient un emploi, 39 % étaient au chômage et 37% étaient inactifs.

Champ : sans-domicile francophones, de 18 ans ou plus, vivant en France métropolitaine.

Limites de l'emploi d'abord (suite)

L'emploi n'est pas une voie d'accès suffisante vers le logement

- Le contre-exemple des SDF
- Mais aussi des « travailleurs pauvres », des personnes âgées, de la jeunesse...
- Quel emploi, quel travail ?
- Quel logement, quel hébergement ?
- Autonomie vs interdépendances choisies, subies

2. Mise en perspective sociohistorique des dispositifs (suite)

2.2. Le logement d'abord (housing first)

Années 1980-1990 : Nouvelle pauvreté et exclusion des SDF

- L'enjeu du logement comme toit, abri & adresse, la domiciliation

Années 2000 : L'émergence du « housing first »

- Philosophie d'intervention qui présuppose que le premier besoin d'une personne ou d'un foyer sans domicile fixe est d'avoir un foyer, et que les autres problèmes comme la santé, ou le travail passent après.
- Consiste à **donner l'accès à un logement de façon inconditionnelle**, sans conditions liées à la consommation d'alcool ou de drogues, à un niveau de revenus ou à une absence de casier judiciaire.
- **Un accompagnement médical et une assistance sociale sont cependant toujours proposés**

2.2. Le logement d'abord (Housing first) : socio-histoire (suite)

- ❑ **Les origines. Les États-Unis** sont les premiers à avoir mis en place de tels programmes
- Nés dans les années 1990 à New York. L'État de l'Utah en 2005 affiche une **baisse de 91 % du nombre de sans-abris chroniques en 10 ans**. Par ailleurs, l'État a économisé de l'argent, en matière de santé et de prison.
- Pour Kevin Corinth, le chiffre de 91 % n'est pas exact (changement de mode de décompte) même s'il salue les effets de la politique Housing First
- ❑ **D'autres pays** ont mis en place des dispositifs similaires : Belgique (de 2013 à 2016), Finlande (2008, considéré comme un succès), France (2009-).

2.2. Le logement d'abord (Housing first) : socio-histoire (suite)

En France :

- **DALO 2007** : 1^e actions sur l'offre de logement social, l'humanisation de l'hébergement d'urgence / mise en place du Droit au Logement Opposable
- **2009** : La stratégie nationale pour un service public de l'hébergement et de l'accès au logement (Benoit Apparou), **apparition du « logement d'abord »**.
- **2010** : création de la **Délégation Interministérielle de l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL)**. Le logement d'abord, mot d'ordre des politiques nationales
- **2012** : La ministre du logement **Cécile Duflot** abandonne le vocable du Logement d'abord, remplacé par : « La priorité du logement pour tous ».
- **2012-2017** : nombreuses mesures : réformes d'attribution de logement, appel à projets 100 000 logements accompagnés, encadrement des loyers. En parallèle s'observe une forte hausse de la demande en hébergement et **une nouvelle politique d'hébergement urgentiste (à l'encontre du Logement d'abord !)**.
- **2017-22** : la DIHAL se voit confier une concertation auprès des acteurs du domaine.

2.2. Le logement d'abord (suite), apports et limites en France

- **Apports :** L'exemple du programme *Un chez soi d'abord* qui accompagne directement en logement des sans-abri **avec un long parcours de rue et des troubles psychiatriques sévères.**
- Ce programme a permis de déconstruire la croyance en une prédictibilité de la capacité à habiter. En 2016, les premiers résultats faisaient état d'une stabilité dans le logement pour plus de 85% des bénéficiaires sur deux ans de suivi, à un coût moindre (*Tinland et al., 2016*). Ces preuves d'efficacité ont contribué à l'essaimage du programme (2018-2022), avec 46 territoires de mise en œuvre accélérée.
- **Limites :**
- **2022 : 14,6 millions de personnes fragilisées par la crise du logement.** Selon le rapport de la Fondation Abbé Pierre publié en janvier 2022, **plus de 4 millions de personnes sont non ou mal logées.**
- Le défi de l'adhésion des politiques et des professionnels
- **La tension entre droit commun et droit dérogatoire** (quels bénéficiaires ?)

3. Décentrer le regard vers l'enjeu sociétal

3.1. Intégration sociale et conflits normatifs

Le logement (et l'emploi) ne sont aujourd'hui ni des droits, ni des mécanismes d'intégration suffisants mais des normes sociales en tension

Tout se passe comme si on considérait qu'il faut travailler pour mériter l'intégration, et que la peur de perdre son logement est le principal moteur qui pousse à travailler.

Mais raisonner ainsi, c'est s'empêcher de lutter contre l'exclusion.

(...) « en France, le logement est indispensable pour être intégré, cependant personne ne peut énoncer la condition nécessaire et suffisante pour en avoir un. L'individu ne sait pas quels efforts la société peut exiger de lui, la société laisse aux hasards du marché ou de la ténacité des travailleurs sociaux le soin d'intégrer par le logement. (...)

Il faut définir un nouveau contrat social, en choisissant les conditions qui garantiront l'accès au logement pour les individus qui les remplissent. (...) Dans une démocratie, il est de notre responsabilité à tous de ne pas le faire » (M. Bresson, 1998, Lien social)

3. Décentrer le regard vers l'enjeu sociétal (suite)

3.2. Les limites de l'intervention sociale

- Ne pas compter (que) sur l'accompagnement individualisé
- ❑ L'analyse proposée invite à s'interroger sur le sens de l'action menée
- Il s'agit de repenser la morale d'intervention et les normes sociétales en tension (travail & logement)
- Protéger les fragiles, morale du care ; mettre en œuvre un « vrai » droit au logement ; et/ou enjoindre au travail, à l'autonomie ?
- La question sociétale fondamentale sous-jacente = quelle solidarité, avec qui ? (avec ou sans contreparties ?)

Conclusion

La logique des politiques, des dispositifs repose trop souvent sur la fausse évidence du lien entre emploi et logement

- Cet exposé invite à ne pas se limiter aux mécanismes d'intégration socio-économique
- Il s'agit aussi de resituer l'intervention sociale dans son contexte politique et par rapport à l'enjeu plus large du « vivre ensemble »

Pour raffermir le lien social, il s'agit de :

- repenser l'articulation des normes sociales et les apories de la morale d'intervention sociale (care, autonomie)
- & refonder les solidarités et la cohésion sociale

Merci de votre attention !

Bibliographie

- Maryse BRESSON, *Les SDF et le nouveau contrat social : l'importance du logement pour combattre contre l'exclusion*, 1997.
- Maryse BRESSON, « Exclusion et norme logement. Pour une étude des représentations associées à la question sociale ». *Sociétés contemporaines*, 28/ 1997
- Maryse BRESSON, "Loi contre l'exclusion : la priorité à l'emploi ne résoudra pas l'exclusion par le logement", *Lien social* n° 436, "Regard", 2 avril 1998, 11.
- Maryse BRESSON (dir) *La psychologisation de l'intervention sociale* (dir), 2006.
- Maryse BRESSON, *Sociologie de la précarité*, 3^e édition 2020
- Robert LAFORE, 2014, « L'accès aux droits, de quoi parle-t-on ? », *Regards*, 2014, n° 46, n° 2, p. 21-32.
- Claude MACQUET, D. VRANCKEN, *La société du travail sur soi*, 2007
- Aurélie TINLAND, Girard Vincent, Loubière Sandrine et Auquier Pascal, 2016, *Un Chez Soi d'Abord. Rapport intermédiaire de la Recherche - Volet quantitatif*, Paris, DIHAL, 12 p.
- Joan C. TRONTO 2008, « Du care », *Revue du MAUSS*, n° 32, n° 2, p. 243-26